



RÈGLES D'ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNATS, COUPES DU MONDE ET D'EUROPE INDIVIDUELS DE COURSES SUR PISTE

Les présentes règles d'engagements en Championnats et Coupes du Monde et d'Europe individuels de courses sur piste sont édictées par la commission nationale des courses sur piste pour le choix des pilotes amenés à y participer. La sélection des équipes représentant la France lors des épreuves internationales demeure de l'unique ressort de la Direction technique nationale de la FFM

I. ORGANE COMPÉTENT POUR LES ENGAGEMENTS AUX CHAMPIONNATS ET COUPES INDIVIDUELS DE COURSES SUR PISTE

1. CHAMP DE COMPETENCE

La commission course sur piste de la FFM est amenée à présenter l'engagement de pilotes en individuel dans les compétitions de références ci-dessous :

- Epreuves de qualification Championnat et Coupe du Monde.
- Epreuves de qualification Championnat et Coupe d'Europe.

2. PROCEDURE DES REGLES D'ENGAGEMENT

Le comité d'engagement de la Commission des courses sur piste propose la liste des pilotes engagés sur les compétitions internationales individuelles concernée. Celle-ci est ensuite validée par la commission CCP de la FFM avant de faire l'objet d'informations et publications.

3. COMPOSITION DU COMITE D'ENGAGEMENT :

Le comité d'engagement est composé des personnes suivantes :

- Le Président de la Commission Nationale des Courses sur Piste, ou toute personne mandatée par ce dernier en cas d'impossibilité ;
- Des membres de la commission nationale ayant une compétence particulière en la matière ;
- Un Entraîneur désigné par la CCP.

Toutes les règles de choix sont diffusées directement à l'ensemble des sportifs concernés et à la commission CCP de la FFM.

Elles font également l'objet d'une diffusion électronique sur le site Internet de la FFM ou tout autre support permettant aux Comités Départementaux, Comités Régionaux, clubs d'en prendre connaissance et de favoriser une plus large information.

II. REGLES APPLICABLES AUX ENGAGEMENTS INDIVIDUELS

1. PREAMBULE

Ce document doit permettre de définir des règles d'engagements « individuelles » identifiant les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de performance lors des échéances internationales en individuelles.

2. ORGANISATION DES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS

2.1 CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour être éligible à ces engagements, le pilote ou l'équipage doit :

- Être licencié à la Fédération Française de Motocyclisme.
- Avoir figuré au classement National au moins une fois lors des 3 dernières années

2.2 COMPETITIONS DE REFERENCE

1. Qualification Championnat du Monde et Coupe du Monde Speedway, Long Track, Flat Track (Track Racing Gold Trophy, SGP4, SGP3, SGP2, SGP, SWC, SON, Long Track, LToN, Flat Track)
2. Qualification Championnat d'Europe, Coupe et Trophée de Speedway, Grass Track (85-129, 250 cc, U19, U24, SEC, Grass Track)
3. Épreuves internationales Juniors, Seniors en Speedway, Long Track 125, 250, 500, Flat Track et Side Car
4. Épreuves promotionnelles agréées FFM, FIM et FIME
5. Championnats de France Speedway, Long Track (85-190, 250, 500 cc), Flat Track, Side Car.

3. GRANDS PRINCIPES D'ENGAGEMENTS

L'engagement peut se faire selon plusieurs modalités, en particulier en fonction du profil des candidats et des conditions matérielles particulières : temps disponible, période ou saison (hiver, été, période de compétition), de l'annonce de la date d'échéance, et de la place de cette échéance dans l'année.



Peuvent également être pris en considération le cas de sportif français, notamment vivant à l'étranger, non classés sur les épreuves de référence et classement fédéraux, et identifier comme à fort potentiel par la Commission de Course sur Piste.

Pour partie, pour les compétiteurs dont l'engagement n'est pas discutable : engagement d'office à partir de l'analyse des résultats sur les épreuves et classement de référence.

Pour partie, pour des compétiteurs à départager ou devant faire leurs preuves, engagement à partir d'une évaluation générale en situation de stage, de compétition ou autre.

Prise en compte de l'ensemble des critères d'engagement :

- Aspect technique lors des entraînements et séries de compétition ;
- Aspect physique sur programme de stage ;
- Aspect mental en situation de compétition ;
- Prise en compte du Palmarès International et de l'expérience sur les épreuves Internationales ;
- A partir de l'analyse des résultats sur les épreuves et classement de référence ;
- Évaluation de la capacité du respect des critères de jugement pour réaliser les objectifs de la commission des courses sur piste ;
- Prise en compte des conditions environnementales prévisibles et des spécificités du site de compétition vis-à-vis des qualités et points forts des sportifs ;
- Prise en compte d'un classement à date déterminée ;
- Classement fédéral.

4. DIFFUSION DE LA LISTE DES ENGAGES

La diffusion des engagés aura lieu à l'issue de la validation par la commission CCP de la FFM.



Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Atteste avoir pris connaissance des règles d'engagements en Championnats et Coupes du Monde et d'Europe individuels de courses sur piste

A :

Le :

Signature :

